



**RAPPORT DE L'EXAMEN PÉRIODIQUE
DES INTERVENTIONS DE
LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES PRODUCTEURS
DE FRUITS ET LÉGUMES DE TRANSFORMATION**

Dossier : 105-20-01
Date : Octobre 1999

TABLE DES MATIÈRES

1. LE MANDAT	3
2. LES PARTICIPANTS	4
3. LA SITUATION DE L'INDUSTRIE	4
3.1 Les commentaires et les réactions des intervenants	6
4. L'ÉVALUATION DE LA PERTINENCE ET DES RÉSULTATS DES INTERVENTIONS DE LA FÉDÉRATION DANS LA MISE EN MARCHÉ	7
4.1 L'évaluation des administrateurs du plan	7
4.2 Les commentaires et les réactions des intervenants	9
5. IDENTIFICATION DES CIBLES STRATÉGIQUES ET DES PRIORITÉS DES PROCHAINES ANNÉES EN VUE D'OPTIMISER LA MISE EN MARCHÉ DU PRODUIT VISÉ	9
5.1 Propositions des administrateurs du plan	9
5.2 Les commentaires et les réactions des intervenants	10
6. ANALYSE, COMMENTAIRES	11
7. RECOMMANDATIONS	13

1. LE MANDAT

L'article 62 de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* encadre l'évaluation par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec des interventions mises de l'avant par les offices dans le cadre de l'administration des plans conjoints. Cet article se lit comme suit :

« À la demande de la Régie et au plus tard à tous les cinq ans, chaque office établit devant la Régie ou devant les personnes qu'elle désigne pour lui faire rapport, que le plan et les règlements qu'il édicte servent les intérêts de l'ensemble des producteurs et favorisent une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé.

La Régie donne alors aux personnes intéressées à la mise en marché du produit visé l'occasion d'être entendues sur l'application du plan et des règlements concernés. »

La Fédération québécoise des producteurs de fruits et légumes de transformation a déjà participé à une première évaluation périodique de ses interventions dans la mise en marché le 17 décembre 1991. Pour une seconde fois, l'ensemble des intervenants a été convié par la Régie à participer à la tenue d'une séance publique, le 30 mars 1999, pour faire l'évaluation des interventions réalisées par la Fédération dans le cadre de l'administration du Plan conjoint des producteurs de légumes destinés à la transformation.

Les objectifs poursuivis par la Régie dans le cadre de cette séance publique sont les suivants : la Régie reçoit le rapport des administrateurs concernant la pertinence et l'efficacité des interventions de la Fédération dans la mise en marché du produit visé; elle veut entendre les commentaires des personnes intéressées à la mise en marché du produit visé ; enfin, la Régie demande à la Fédération d'identifier les cibles stratégiques et les priorités pour les prochaines années, toujours dans le but d'optimiser les résultats de ses interventions dans la mise en marché.

Afin de susciter la participation des intervenants et de faciliter la préparation des mémoires, commentaires ou observations, tous ont reçu un document préparatoire de la Régie qui identifiait les éléments suivants :

- la position concurrentielle de l'industrie des fruits et des légumes destinés à la transformation du Québec ;
- les succès et les menaces de l'industrie en regard d'une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé ;
- les moyens à prendre pour atteindre une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé en plus de répondre aux besoins du marché ;
- les résultats obtenus par la réglementation en place en vertu du plan conjoint ;
- la concertation entre la Fédération et les partenaires de l'industrie en regard des opportunités de marchés à saisir et du développement adéquat du secteur.

Pour aider à situer l'évaluation des interventions de la Fédération québécoise des producteurs de fruits et légumes de transformation du Québec dans la mise en marché dans le contexte global de l'agroalimentaire et du secteur des fruits et légumes transformés, la Régie a demandé à la Direction des analyses et des politiques du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec de réaliser une monographie de l'industrie des légumes transformés. Elle présente aux intervenants un portrait dynamique de la production, de la transformation et de la commercialisation des légumes transformés au Québec.

Le présent rapport fait également état des principales observations entendues par la Régie lors de la séance publique. Il résume la présentation de la Fédération, les principaux commentaires soulevés par les intervenants et les orientations présentées par les administrateurs du plan conjoint pour une mise en marché efficace et ordonnée des légumes destinés à la transformation au Québec. La Régie dresse en conclusion une analyse de la situation et émet certaines

recommandations. Les documents déposés lors de la séance publique sont disponibles à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec.

2. LES PARTICIPANTS

La Régie était représentée par :

Monsieur Jean-Claude Blanchette, président de la rencontre
Monsieur Jean-Claude Dumas, régisseur
Madame Évelyne Martel, économiste et greffière

Les personnes et organismes ayant répondu à l'invitation de la Régie sont :

- ◆ La Fédération québécoise des producteurs de fruits et légumes de transformation

Monsieur Léon Hébert, président
Monsieur Maurice Martineau, 1^{er} vice-président
Monsieur Gilles Mc Duff, directeur général
Monsieur Michel Lachapelle, administrateur
Monsieur Patrick Lemaire, administrateur
Monsieur Normand Marsolais, administrateur
Madame Francine Ricard, agente d'administration

- ◆ L'Association des manufacturiers de produits alimentaires du Québec

Monsieur Jacques Légaré, président
Monsieur Sandro Bertossi, directeur à la fabrication, Nabisco Itée
Monsieur Yves Duquet, directeur agricole, Aliments Carrière

- ◆ Agriculture et Agroalimentaire Canada

Monsieur Robert Bouchard, agent de développement des marchés

- ◆ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (M.A.P.A.Q.)

Monsieur Jacques Boucher, secrétaire coordonnateur de la Filière des légumes de transformation
Monsieur Pierre-Guy Bergeron, technicien responsable de la compilation des statistiques sur les cultures
Monsieur Hugues Kimpton, analyste

3. LA SITUATION DE L'INDUSTRIE

Le président de la rencontre invite le secrétaire coordonnateur de la filière des légumes de transformation à présenter les principaux éléments de la monographie préparée par la Direction de l'analyse et de l'information économiques du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec concernant l'industrie des légumes de transformation au Québec. Il invite les intervenants à faire des commentaires sur la monographie, une fois la présentation terminée.

Monsieur Jacques Boucher, secrétaire coordonnateur de la Filière des légumes de transformation donne brièvement des informations concernant la production, la transformation dans les établissements manufacturiers, la demande et les marchés pour les divers légumes transformés. Il aborde également les opportunités, les défis et les menaces prévisibles pour le secteur. On résume ci-après les points saillants de cette présentation.

LA PRODUCTION AGRICOLE

Les statistiques disponibles sur la production agricole montrent que cinq cent vingt-trois (523) exploitations déclarent produire des légumes destinés à la transformation. Ces exploitations se retrouvent principalement en Montérégie avec 90,6 % des superficies. Les principales cultures légumières destinées à la transformation sont, par ordre d'importance, le maïs sucré, les pois, les haricots jaunes et verts, les cornichons et les carottes. La valeur de la production pour tous les légumes destinés à la transformation s'est accrue de 1987 à 1997 de 69 %, passant ainsi de 15 303 000 \$ à 25 876 000 \$.

En Ontario, la valeur de la production de légumes de transformation atteignait 99 267 000 \$ en 1997. La progression de la valeur des légumes de transformation durant les dix dernières années a été beaucoup moins forte en Ontario, avec une progression de 16,7 % comparativement à 69 % pour la province du Québec.

Les superficies consacrées aux légumes de transformation au Québec, soit 14 455 hectares représentent 24,8 % des superficies canadiennes pour cette production comparativement à 61,3 % en Ontario, avec des superficies de 35 864 hectares.

Quant aux rendements des légumes destinés à la transformation, les producteurs du Québec se démarquent par des rendements supérieurs au niveau des haricots, semblables pour la production de pois et, en général, inférieurs au niveau des concombres.

LA TRANSFORMATION DANS LES ÉTABLISSEMENTS MANUFACTURIERS

En 1996, on dénombrait au Québec 62 établissements dont l'activité principale consiste à transformer ou préparer, à partir de fruits et de légumes, des conserves, des marinades, des jus, des produits surgelés et séchés. Le chiffre d'affaires de ces établissements totalise 550 millions de dollars. À titre de comparaison, le chiffre d'affaires des 76 établissements ontariens totalise 2 186 000 000 de dollars. Rappelons que pour l'industrie des fruits et légumes congelés, les principaux produits sont les frites précuites, congelées ; les fruits, congelés ; les jus de fruit concentrés, congelés, et les légumes, congelés. Quant aux conserveries de fruits et légumes, on retrouve les principaux produits suivants : les aliments en boîte, pour bébés et enfants, à base de fruits et légumes ; les boissons aux fruits, non carbonatées ; les cidres de fruits non alcoolisés, les conserveries de fruits et de légumes ; les conserveries et embouteillages de jus de fruits ou de légumes; les conserves, confitures et gelées; les fèves au lard, en boîte ; les fruits secs ou déshydratés; les garnitures à tartes, aux fruits et les jus de légumes.

La préparation de conserves domine nettement l'industrie de la transformation des fruits et légumes au Québec, que ce soit au niveau du nombre d'établissements (56 sur un total de 62), du chiffre d'affaires (504 millions \$ sur un total de 550 millions \$) ou du nombre de salariés (2 864 sur un total de 3 282).

LA DEMANDE ET LES MARCHÉS POUR LES LÉGUMES TRANSFORMÉS

Les statistiques démontrent que la consommation de légumes à domicile est généralement à la hausse tant au Québec qu'au Canada et ce, depuis 1982. Les légumes surgelés connaissent les plus fortes augmentations de la consommation de légumes à domicile au Québec. Quant aux légumes en conserve, après une baisse de la consommation de 8,3 % de 1986 à 1992, on note une hausse significative de 6,1 % de 1992 à 1996. Les données préliminaires sur l'évolution de la consommation des légumes en conserve tels que les pois, les haricots et le maïs montrent une hausse de la consommation pour les années 1997 et 1998.

La consommation globale de légumes en conserve, à domicile, au restaurant, dans les hôtels, dans les cafétérias etc. est plus élevée aux États-Unis qu'au Canada

avec 44,27 kilogrammes de légumes en conserve par personne comparativement à 27,81 kilogrammes au Canada en 1997.

Les exportations québécoises de légumes ont augmenté sensiblement depuis 1991, soit de 149 % pour les légumes frais pour un volume total de 103 295 tonnes, de 44,5 % pour les légumes congelés pour un total de 9 362 tonnes et de 106 % pour les légumes en conserve pour un volume de 12 807 tonnes.

LES OPPORTUNITÉS

La tendance pour la consommation de légumes surgelés est à la hausse un peu partout en Amérique du Nord. Les ventes dans le réseau du détail ont atteint au Canada en 1997 un sommet de 2,5 milliards \$, soit une augmentation de 12 % par rapport à l'année précédente.

Le marché des légumes préparés connaît également une bonne croissance et offre des perspectives intéressantes. Aux États-Unis, le marché des légumes prêts à l'emploi était évalué à 26,9 milliards \$ en 1999, comparativement à 5 milliards en 1994.

Au Québec, une forte proportion des légumes de la catégorie du prêt à l'emploi vendus dans le réseau du détail est importée. Les manufacturiers du Québec ont de belles possibilités de développement. La récente arrivée de la compagnie Tanimura & Antle à Boisbriand laisse présager de bonnes opportunités pour les producteurs québécois d'accroître leur production en légumes destinés au prêt à l'emploi en autant qu'ils puissent répondre aux exigences de ce marché.

LES DÉFIS ET LES MENACES

Au cours des dernières années, on a assisté à une série de fermetures d'usines, de fusions et d'acquisitions dans le secteur des légumes transformés. Les entreprises du Québec sont confrontées à une vive concurrence.

La nouvelle loi américaine sur la protection de la qualité des aliments intitulée « The Food Quality Protection Act of 1996 » modifiera les niveaux de tolérance des pesticides. Plusieurs pesticides chimiques seront éventuellement bannis du marché américain et ils risquent de ne plus être disponibles au Canada. Plusieurs bio-pesticides sont déjà homologués aux États-Unis et non au Canada. Cette situation risque de compromettre notre capacité concurrentielle sur les marchés extérieurs.

Le marché des légumes en conserve s'avère un important marché pour les producteurs du Québec. Les intervenants du secteur ont intérêt à déployer les efforts pour revitaliser le marché des légumes en conserve, notamment dans le réseau des hôtels, des restaurants et des institutions (HRI). Le dynamisme de la mise en marché des légumes frais et des légumes prêts à l'emploi accentue la pression sur les marchés.

3.1 Les commentaires et les réactions des intervenants

Les intervenants tiennent à apporter certains commentaires suite à la présentation de monsieur Boucher.

Le secrétaire de la Fédération, monsieur Gilles Mc Duff, soutient qu'il faut analyser l'évolution des superficies ontariennes en légumes transformés de façon prudente. En effet, les tomates représentent 75 % du marché de la conserve et les producteurs ontariens obtiennent des rendements très élevés, soit jusqu'à 37 tonnes à l'acre.

Quant aux rendements obtenus par les producteurs québécois au niveau des haricots, il faut noter que le haricot produit en Ontario est principalement destiné au marché du surgelé.

La Fédération est surprise du nombre élevé d'entreprises répertoriées dans les statistiques présentées au niveau des conserveries.

Les intervenants désirent ajouter aux défis et aux menaces le phénomène du regroupement des distributeurs au Canada et aux États-Unis et le taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain.

Les intervenants se disent préoccupés par la nouvelle loi américaine sur la protection de la qualité des aliments. Le secteur des légumes transformés occupe des superficies moins importantes que le secteur des cultures commerciales et, en conséquence, les compagnies ont moins d'intérêt pour l'homologation de nouveaux pesticides.

Finalement, on remarque que les statistiques deviennent difficiles à obtenir dans le secteur des légumes transformés puisque pour préserver le sceau de la confidentialité des quelques entreprises du Québec, plusieurs statistiques ne peuvent être publiées.

4. L'ÉVALUATION DE LA PERTINENCE ET DES RÉSULTATS DES INTERVENTIONS DE LA FÉDÉRATION DANS LA MISE EN MARCHÉ

4.1 L'évaluation des administrateurs du Plan

Le rapport préparé par la Fédération québécoise des producteurs de fruits et légumes de transformation pour l'évaluation périodique des interventions de la Fédération dans la mise en marché a été déposé lors de la séance publique.

Ce rapport, divisé en quatre parties, explique tout d'abord les différents règlements mis en place par la Fédération, l'importance des conventions de mise en marché entre les producteurs et les acheteurs et le fonctionnement des comités de production de la Fédération. La Fédération fait ensuite état des résultats obtenus par le travail de la Filière des légumes de transformation, des effets de la rationalisation du secteur de la transformation et des performances obtenues au cours des dernières années. La Fédération décrit également les principales activités réalisées dans le cadre de l'application du Plan. Enfin elle présente les principales orientations et les objectifs qu'elle s'est fixés pour relever les défis du secteur, au cours des prochaines années.

La Fédération rappelle que les légumes visés par le plan conjoint en vigueur depuis 1978 sont les haricots jaunes et verts, les pois verts, le maïs sucré, les concombres, les asperges et les tomates.

La production de tomates rouges destinées à la fabrication de tomates entières et de jus de tomate en conserve a cessé depuis 1992. Les rendements plus faibles qu'en Ontario conjugués à notre climat plus nordique expliquent cette situation.

La production d'asperges destinées à la transformation a quant à elle cessé depuis 1990. Des pertes importantes causées aux aspergeraies par la fusariose (résultats d'hivers rigoureux), les faibles rendements obtenus et une valeur presque au pair du dollar canadien avec celui des États-Unis, entre les années 1986 et 1991, sont les causes principales de cet abandon par les producteurs.

Le Règlement imposant aux producteurs de légumes destinés à la transformation une contribution à des fins spéciales permet à la Fédération de mener des activités de promotion, publicité, recherche, développement et classification des produits.

Plusieurs projets ont été réalisés dans ces domaines au cours des dernières années.

La Fédération consacre des efforts importants pour maintenir de bonnes relations avec les transformateurs. Les résultats sont encourageants puisque, depuis 1979, la Fédération et l'Association des manufacturiers de produits alimentaires du Québec s'entendent annuellement sur une convention de mise en marché pour tous les légumes visés par le Plan conjoint. En 1998 et en 1999, les parties n'ont consacré respectivement que neuf et onze jours à la négociation. Ces conventions permettent aux transformateurs d'obtenir toute la production nécessaire à leurs approvisionnements alors que les prix et les conditions négociés maintiennent l'intérêt des producteurs. La Fédération s'assure également que les prix et les conditions négociés au Québec sont compétitifs avec les prix et les conditions en Ontario, ailleurs au Canada, ainsi qu'aux États-Unis.

Dans le cadre de la Convention de mise en marché, la Fédération joue un rôle de plus en plus important dans la gestion des surplus de production. L'objectif de cette implication vise l'équité entre les producteurs et le maintien d'une industrie compétitive.

La Fédération souligne que près de quarante producteurs se retrouvent sur les comités de production. Ils prennent donc une part active aux décisions qui les concernent.

La Fédération participe activement aux travaux de la Filière des légumes de transformation. Elle est consciente que le développement du secteur est tributaire du dynamisme des transformateurs, des politiques du réseau de la distribution, autant dans le domaine des hôtels, des restaurants et des institutions (HRI) que dans celui du détail. La Fédération reconnaît également l'importance de bien connaître le comportement des consommateurs face aux différents produits offerts, pour le développement du secteur.

Selon la Fédération, le phénomène de la rationalisation de l'industrie de la transformation aura permis d'accroître les volumes produits, en plus de répondre aux besoins du secteur de la distribution qui lui aussi connaît présentement une importante restructuration. Le secteur de la production a également connu une restructuration importante. Le nombre de producteurs est passé de 1000 en 1979 à environ 500 producteurs en 1999.

Comme indicateurs de la performance du secteur, la Fédération note, entre autres, l'accroissement des superficies de légumes de transformation qui sont passées de 11 958 à 14 136 hectares de 1992 à 1996. Le volume de la production de légumes de transformation a également augmenté, passant de 110 000 à 134 500 tonnes métriques pour les pois, les haricots, le maïs sucré, les concombres et les carottes. De 1988 à 1997, la valeur à la ferme de la production de ces légumes est passée de 16,6 millions \$ à 21,6 millions \$. Enfin, les exportations québécoises de légumes congelés sont passées de 5 433 à 9 362 tonnes de 1988 à 1997 et les exportations de légumes en conserve ont également fait un bond, passant de 4 880 à 12 807 tonnes.

La Fédération a investi beaucoup d'énergie dans le domaine du développement et de la classification des produits. Des vérifications ont été faites au champ sur les équipements de récolte et sur la classification des produits à leur réception à l'usine. L'objectif des vérifications au champ est de s'assurer que le maximum du potentiel de la récolte est récupéré. Par exemple, au cours des quatre dernières années, les pertes au champ dans la production de pois ont été réduites de 50 %.

En plus des investissements importants des producteurs en promotion, publicité, recherche, développement et classification des produits, la Fédération a pu bénéficier de montants provenant des partenaires financiers et de divers programmes des gouvernements provincial et fédéral, pour la réalisation de projets relatifs à la production et à la mise en marché.

4.2 Les commentaires et les réactions des intervenants

Suite à la présentation de la Fédération, les interventions suivantes ont été faites. Des renseignements supplémentaires ont été demandés sur la procédure de modifications des contributions des producteurs de légumes transformés.

Une demande a également été adressée à la Fédération concernant les actions entreprises au niveau des revenus et des rendements à l'acre.

La Fédération précise que l'évaluation d'essais de cultivars en station de recherche est un élément très important afin d'obtenir des rendements accrus. Par exemple, un projet sur la pourriture de la racine dans le pois permettra d'établir une méthode d'échantillonnage utile pour les producteurs dans la gestion de leurs champs.

Les résultats de recherche sont vulgarisés lors de la semaine horticole organisée par le Conseil québécois de l'horticulture et par des bulletins de vulgarisation directement adressés aux producteurs.

La Fédération prévoit également continuer de s'impliquer dans la vulgarisation des façons culturales les mieux adaptées pour les producteurs de légumes de transformation afin d'optimiser la récolte.

5. IDENTIFICATION DES CIBLES STRATÉGIQUES ET DES PRIORITÉS POUR LES PROCHAINES ANNÉES EN VUE D'OPTIMISER LA MISE EN MARCHÉ DU PRODUIT VISÉ

5.1 Propositions des administrateurs du Plan

La Fédération souscrit aux objectifs que s'est donnés la Filière des légumes de transformation. Des objectifs précis ont été ciblés pour les conserves, les surgelés et les marinés, à savoir :

1- Pour les légumes en conserve :

- Maintenir la consommation au niveau de 1996 ;
- Maintenir les parts de marché des produits d'origine québécoise au niveau de 1996 ;
- Assurer une croissance annuelle de 3 % du volume de production des légumes destinés à la conserve pour les marchés d'exportation.

2- Pour les légumes surgelés :

- Assurer au Québec une croissance du volume des ventes au détail de légumes surgelés d'origine québécoise de 5 % par année, pour les trois prochaines années.

3- Pour les légumes marinés :

- Augmenter de 5 % par année le volume de production de légumes à mariner ;
- Développer de nouveaux produits à valeur ajoutée pour les marchés locaux et hors Québec ;
- Augmenter la part de produits d'origine québécoise dans le secteur au détail.

Aussi, afin d'atteindre ces objectifs, la Fédération prévoit réaliser plusieurs actions dans le domaine de la recherche, de la promotion, du développement, de la formation et de l'éducation.

La Fédération s'est fixé comme objectif premier de continuer à fournir aux industriels les approvisionnements requis, en quantité, en qualité et à un prix

compétitif, comparativement à ceux du reste du Canada et des États-Unis. La Fédération a de plus un grand souci d'offrir aux industriels un produit conforme aux normes du marché. Enfin dans le but de maintenir la compétitivité du secteur, la Fédération veillera à ce que les producteurs de légumes transformés du Québec obtiennent des rendements comparables ou supérieurs à ceux observés en Ontario et aux États-Unis.

La Fédération est consciente que d'autres légumes tels le brocoli, le chou-fleur, la carotte ainsi que les légumes destinés au prêt à l'emploi occupent une place de plus en plus importante dans la gamme des légumes transformés. La Fédération ne compte pas pour le moment appliquer les pouvoirs du Plan conjoint à ces producteurs mais elle se dit prête à fournir son expertise et à apporter une contribution positive à leur développement si telle est leur volonté.

Les développements dans le secteur des biotechnologies peuvent offrir différentes opportunités aux producteurs. La Fédération sera à l'affût des nouveautés et elle est bien consciente qu'il faudra peut-être éventuellement informer les consommateurs des avantages de l'utilisation de ces nouvelles technologies.

Elle entrevoit plusieurs conditions sur lesquelles elle devra travailler afin d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés; elle précise, entre autres, un programme d'assurance récolte adéquat, des programmes d'aide bien adaptés aux besoins du secteur, la réduction de tarifs douaniers sur les marchés européens, une harmonisation des mesures sanitaires et phytosanitaires et un support du secteur de la distribution, tant au niveau du détail que pour les hôtels, les restaurants et les institutions (HRI).

En conclusion, la Fédération est fière des résultats obtenus dans le cadre de l'application du Plan conjoint des producteurs de légumes destinés à la transformation et du dynamisme de ses producteurs. Elle est confiante que les travaux au sein de la Filière des légumes de transformation favoriseront la concertation de tous les intervenants au développement du secteur des légumes de transformation du Québec.

5.2 Les commentaires et les réactions des intervenants

5.2.1 L'Association des manufacturiers de produits alimentaires du Québec

Monsieur Jacques Légaré, de l'Association des manufacturiers de produits alimentaires du Québec, remarque le sérieux des négociations entre la Fédération et les acheteurs de légumes transformés du Québec. Selon monsieur Légaré, la force du Plan conjoint est sa flexibilité et sa capacité à répondre aux demandes d'ajustements des transformateurs. Les industriels, par la suite, doivent s'ajuster aux politiques des grandes chaînes alimentaires. Les négociations fructueuses entre les producteurs et les transformateurs de légumes destinés à la transformation au Québec ont permis, selon monsieur Légaré, de protéger les acquis des producteurs et des transformateurs au fil des ans. Ce dialogue est important pour tout le réseau.

5.2.2 Les Aliments Carrière

Monsieur Yves Duquet, directeur agricole chez Aliments Carrière, croit que la globalisation des marchés demande un virage économique important pour les intervenants du secteur. Selon monsieur Duquet, les intervenants devront travailler à obtenir l'harmonisation des mesures sanitaires et phytosanitaires. Cet aspect constitue un enjeu important. Le taux de change est également un élément crucial qui modifie la compétitivité. Présentement, le taux de change favorise les exportations.

Monsieur Duquet fait également remarquer que pour la catégorie de légumes du prêt à l'emploi, les légumes qui permettraient de répondre à la demande grandissante ne sont pas produits actuellement au Québec. La venue récente de

Tanimura & Antle à Boisbriand au Québec constitue un exemple du développement présent et à venir pour le secteur du prêt à l'emploi.

5.2.3 Autres échanges entre les participants

L'importance des dépenses des ménages pour les repas pris hors du foyer influence le développement de l'industrie. Selon une enquête réalisée par Statistique Canada, en 1996, près de 28 % des dépenses alimentaires des ménages était effectivement consacré pour des aliments consommés hors du foyer. Selon monsieur Légaré, de l'Association des manufacturiers de produits alimentaires du Québec, l'industrie est en train de se repositionner face à ce phénomène.

On souhaite une implication active des associations du secteur des hôtels, des restaurants et des institutions lors des travaux de la Filière des légumes de transformation afin de travailler sur des projets précis concernant le réseau des HRI.

Le secrétaire de la Fédération souligne que la politique des achats pour des produits québécois prioritairement par les institutions du Gouvernement du Québec est un phénomène important. La Fédération a apporté ce point lors de la Conférence agro-alimentaire à St-Hyacinthe en mars dernier et il semble que cet aspect sera considéré par le Gouvernement du Québec.

CONCLUSION

En conclusion, le président de la Fédération croit que la présence de personnel qualifié au sein de la Fédération est un élément essentiel des succès obtenus dans le cadre de l'application du Plan conjoint des producteurs de légumes destinés à la transformation.

6. ANALYSE ET COMMENTAIRES

La Régie remarque tout d'abord l'esprit de concertation qui existe entre la Fédération des producteurs de légumes de transformation et les intervenants de l'industrie comme en font foi les négociations fructueuses d'année en année, dans le but de conclure les conventions de mise en marché.

Ces conventions permettent aux transformateurs d'obtenir les volumes nécessaires à leur approvisionnement. La Fédération a de plus comme souci de s'assurer que les prix et les conditions négociés au Québec sont compétitifs avec les prix et les conditions négociés ailleurs au Canada et aux États-Unis.

Rappelons brièvement certains pouvoirs et attributions de la Fédération pour l'exécution du Plan conjoint.

Il est prévu à l'article 19 du Plan conjoint des producteurs de légumes destinés à la transformation que la Fédération puisse négocier « avec toute personne tenue de le faire en vertu de la loi, toute condition de mise en marché et, spécialement :

- a) le prix, les conditions et modalités de vente et de paiement du produit visé ;
- b) les conditions, modalités et prix du transport du produit visé ainsi que tout autre service relatif à sa production et à sa mise en marché ;
- c) les normes de qualité, de classification et de pesée du produit visé, ainsi que leur surveillance par un représentant attitré de la Fédération ;
- d) les modalités et conditions de l'approvisionnement des acheteurs et de livraison du produit visé ; ...
- f) les conditions et modalités des diverses conventions liant le producteur visé et en vertu desquelles il participe à la production pour le compte d'autrui ;

- g) la durée des contrats et les conditions de leur renouvellement, ainsi que celles permettant la réouverture des négociations ;
- h) tant à l'occasion de la signature d'un contrat qu'au cours de son exécution, une procédure de règlement et d'arbitrage des griefs et des différends ;... ».

Les conventions de mise en marché en place actuellement couvrent ces champs d'intervention. Ces ententes sont fort élaborées puisque l'on y retrouve même des dispositions prévues pour la gestion des surplus de légumes.

Comme autres pouvoirs et attributions de la Fédération pour l'exécution du Plan conjoint, on retrouve à l'article 14 du plan conjoint que la Fédération peut « collaborer avec les acheteurs et les autres personnes intéressées à la commercialisation des produits visés, dans toute initiative pouvant améliorer et développer les débouchés de ces produits, ou qui pourrait aider à une mise en marché mieux ordonnée des produits visés ».

La Fédération collabore effectivement aux travaux de la Filière des légumes de transformation dans le but d'améliorer et de développer les débouchés des produits visés par le Plan conjoint et d'aider à une mise en marché mieux ordonnée des produits visés et ce, depuis 1992 avec les intervenants des secteurs de la transformation et de la distribution.

Dans les actions ciblées par la Filière des légumes de transformation pour le secteur des légumes appertisés (en conserve), on retrouve la recherche visant l'amélioration de certaines caractéristiques des légumes de transformation, une étude ciblée pour déterminer des créneaux à l'exportation et le rajeunissement de l'image de l'ensemble de la catégorie en innovant pour ce qui est du contenu et du contenant.

Dans le secteur des légumes surgelés, les membres de la Filière des légumes transformés exploreront davantage les besoins du consommateur.

Dans le secteur des légumes marinés, les intervenants prévoient mettre en place une veille stratégique pour mieux connaître les produits vendus à l'étranger et déterminer les niches possibles.

Dans les rapports annuels de la Fédération, on peut clairement identifier les programmes de publicité et les efforts déployés afin de développer les marchés pour les produits visés.

Tel que décrit précédemment, les ventes de légumes en conserve représentent un important marché pour les producteurs de légumes de transformation du Québec. Les statistiques plus récentes sur la consommation à domicile des pois, des haricots et du maïs en conserve en 1997 et 1998 montrent une certaine progression pour cette catégorie de légumes. La consommation globale de légumes en conserve est plus élevée aux États-Unis qu'au Canada. Le marché des hôtels, des restaurants et des institutions a été ciblé par les intervenants comme un marché sur lequel il faut travailler. En effet, on note une progression des dépenses alimentaires des ménages québécois pour des aliments consommés hors du foyer. De plus, l'augmentation du volume des exportations a été soutenue de 1991 à 1997. La Régie constate des perspectives de croissance intéressantes pour les légumes en conserve.

La Fédération met à la disposition des producteurs les informations sur la production, l'état des récoltes et des marchés, les prix et les diverses autres conditions de mise en marché qu'elle considère utiles pour l'ensemble des producteurs.

La compétitivité du secteur englobe plusieurs éléments qui doivent être considérés. Parmi ceux-ci, notons toute l'importance des coûts de production, de transformation et de commercialisation des produits. Les intervenants savent qu'ils doivent continuellement être à l'affût des nouvelles méthodes culturales, des

nouvelles technologies, de nouveaux concepts concernant la formation de la main-d'œuvre qui peuvent procurer des avantages comparatifs à tout le secteur lorsque ces aspects sont bien maîtrisés. Les intervenants ont démontré à la Régie qu'ils ont un intérêt commun à échanger sur les actions prioritaires à mettre de l'avant afin d'accroître la position concurrentielle du secteur.

La Régie note que la réglementation mise en place par la Fédération est simple et efficace. Par exemple, les sommes payées par les producteurs en vertu du Règlement imposant aux producteurs de légumes destinés à la transformation une contribution à des fins spéciales permettent à la Fédération d'utiliser ces argents pour des fins de promotion, de publicité, de recherche, de développement et pour divers aspects ayant trait à la classification des produits visés. Avec l'aide de d'autres partenaires financiers et de divers programmes d'aide en agriculture aux niveaux provincial et fédéral, beaucoup de projets adaptés aux besoins des producteurs de légumes de transformation et nécessaires au développement du secteur ont ainsi pu être réalisés.

La Régie constate également que la Fédération québécoise des producteurs de fruits et légumes de transformation utilise les pouvoirs prévus au Plan conjoint pour négocier des conditions concurrentielles de production pour ses producteurs et favoriser une mise en marché ordonnée des produits visés. La Régie incite la Fédération à poursuivre ses efforts au sein de la Filière des légumes de transformation afin de réaliser les défis auxquels l'ensemble des intervenants a souscrit pour le développement de l'industrie.

7. RECOMMANDATIONS

Suite à l'appréciation et à l'analyse des représentations et de la documentation déposée à l'occasion de l'examen des interventions de la Fédération québécoise des producteurs de fruits et légumes de transformation dans la mise en marché des produits visés, la Régie adresse les recommandations suivantes à l'administrateur du Plan conjoint :

- La Fédération devrait faire le bilan des résultats obtenus et des effets de ses interventions dans la promotion et le développement des marchés des produits visés et, en particulier, identifier les critères qui lui permettront de cibler davantage ses interventions spécifiques dans la promotion, en concordance avec le plan stratégique que s'est donné la filière.
- La Fédération est vigilante et préoccupée par la position concurrentielle du secteur et par son développement. Si ces développements devaient se traduire en opportunités pour la diversification et le développement de la production, la Fédération devra prévoir et éventuellement planifier l'implication des producteurs et productrices à ces développements, en tenant compte du plan stratégique du secteur et des règles de mise en marché.
- La Fédération devrait préciser des critères ou des indicateurs qui permettraient d'évaluer plus systématiquement l'opportunité et les résultats de ses actions dans la mise en marché des produits visés.

JEAN-CLAUDE BLANCHETTE
Vice-président

JEAN-CLAUDE DUMAS
Régisseur